

CONTRÔLE DE RAQUETTES

1. Introduction

Pendant les événements sélectionnés par le CAN, les raquettes seront contrôlées sur leur conformité avec la réglementation et les résultats seront rapportés au juge-arbitre. Les raquettes seront testées selon les politiques et procédures établies par le CAN, afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux règlements, y compris, mais de manière non limitative, l'épaisseur et la planéité des caoutchoucs et la présence de substances volatiles nuisibles (VOC).

Le but de ces directives relatives au contrôle des raquettes est de décrire la procédure des contrôles et les conséquences d'un échec.

Références:

- Les lois du tennis de table. Manuel ITTF, Partie 2
- Dispositions pour les compétitions internationales; Manuel ITTF, Partie 3
- Notice technique T9; les procédures techniques pour atteindre les dimensions correctes.
- LARC, Liste des revêtements de raquette autorisés; publiée sur le site de l'ITTF.

La procédure de contrôle des raquettes ne doit pas perturber la préparation des joueurs juste avant le jeu et ne devrait pas retarder le début d'un match. Cependant, l'arbitre doit avoir le temps de prendre une décision selon les règles et directives en vigueur.

2. Lieu et heure du contrôle de raquette

Les contrôles de raquette doivent être effectués avant le match dans la "zone d'appel" (site officiel pour la sélection des balles / vérification des vêtements, etc.). C'est la responsabilité du joueur de présenter sa raquette aux arbitres dans la "zone d'appel" dans le délai recommandé. Si le joueur choisit de ne pas présenter sa raquette avant le match ou de la présenter en dehors du délai recommandé, sa raquette sera testée après le match et il doit être conscient des conséquences possibles.

Le délai limite pour soumettre une raquette aux arbitres dans la "zone d'appel" avant le match sera annoncé au début d'un événement. Une période de 20 minutes est suggérée, mais doit être adaptée aux exigences de l'événement.

Les tests de substances volatiles nuisibles doivent avoir lieu dans un environnement spécifique à proximité du Centre de Contrôle Raquette (CCR). Les exigences pour cet environnement sont envoyées aux organisateurs à l'avance.

Les raquettes qui ne passent pas le test avant le match ne peuvent pas être utilisées. Si une raquette n'est pas conforme lors d'un contrôle imposé après le match, le joueur fautif peut subir une pénalité (voir ci-dessous).

Tous les joueurs ont le droit pendant l'événement de tester leur raquette volontairement avant les matches sans pénalités, selon la procédure en vigueur pour cet événement.

Avant le début de l'événement, les organisateurs fournissent les installations nécessaires (équipement et CCR, y compris la "zone d'appel").

La "zone d'appel" doit être clairement indiquée.

3. Fonctions officielles

Le juge-arbitre peut déléguer la coordination et l'organisation des contrôles de raquettes à un de ses adjoints.

La vérification de la raquette sera faite par les arbitres avant le match.

Selon le nombre d'arbitres et leur schéma-horaire, ce seront soit les arbitres désignés pour le match en charge du contrôle des raquettes dans la «zone d'appel», soit les arbitres qui sont spécialement désignés pour cette tâche.

Le juge-arbitre ou son adjoint sont responsables pour déterminer la conformité du matériel, y compris les tolérances, et doivent conseiller les arbitres avant le début de la compétition. Chaque raquette qui dépasse les valeurs inscrites dans les règlements, devra être incluse dans la liste de défaillance de contrôle des raquettes dans le rapport du juge-arbitre.

Un responsable sera désigné pour les contrôles sur les VOC et aidera l'arbitre chargé de coordonner le contrôle de la raquette dans la "zone d'appel" et de sélectionner les raquettes pour les tests sur les VOC. Il sera responsable pour le test sur les VOC et il sera disponible pour aider les arbitres avec les contrôles si nécessaire.

Devoirs du juge-arbitre de l'événement

- prépare et surveille les documents et formulaires relatifs au contrôle de la raquette et les distribue aux joueurs et arbitres;
- assure la liaison avec l'organisateur avant le début de l'événement;
- inspecte, dès que possible, la zone de préparation des raquettes, la "zone d'appel», la chambre de test au VOC et communique avec le directeur de l'événement et prépare éventuellement aussi les bénévoles qui aideront les arbitres dans la «zone d'appel» et le CCR;
- informe les arbitres et les joueurs lors de la réunion de briefing / jury sur la procédure de contrôle de la raquette et répond aux questions pertinentes;
- peut déléguer la procédure de contrôle de la raquette à un arbitre adjoint;
- envoie, après l'événement, un rapport au CAN (nombre de tests, les échecs et leurs raisons, d'autres problèmes).

Devoirs de l'arbitre assigné au contrôle de raquette

- planification de l'horaire pour les arbitres désignés pour le contrôle des raquettes («zone d'appel» et CCR) en combinaison avec les arbitres désignés pour le match;
- superviser les contrôles de raquettes pour s'assurer qu'ils sont réalisés avec soin et précision,
- enregistrer les résultats et informer le joueur.

Devoirs des arbitres

Les arbitres doivent effectuer les contrôles de raquettes dans la «zone d'appel». Les raquettes ne seront plus contrôlées dans l'aire de jeu.

Les tests suivants sont requis:

- épaisseur (des dispositifs électroniques sont obligatoires pour des résultats détaillés)
- LARC (revêtements autorisés par l'ITTF)
- planéité (des dispositifs électroniques sont obligatoires pour des résultats détaillés)
- revêtement de raquette s'étendant à la limite autorisée
- toutes les autres irrégularités

Le test sur les VOC est effectué dans une pièce séparée. Les raquettes pour les tests de VOC seront sélectionnées sur une base aléatoire par l'arbitre adjoint désigné et par les arbitres désignés. Tout autre test spécifique, s'il n'a pas encore eu lieu dans la "zone d'appel", sera également réalisé c'est à dire: lorsque le test de planéité se fait dans la "zone d'appel" et que la raquette est réglementaire, ce test ne sera pas répété dans le CCR.

Les raquettes qui répondent aux critères seront gardées dans la "zone d'appel" après le test, dans un sac de papier ou équivalent, et l'arbitre du match remettra la raquette au joueur à la table.

Une raquette qui n'a pas été présentée au contrôle avant le jeu:

Elle sera testée immédiatement après le match.

L'arbitre est informé qu'il y aura un test après le match et ne vérifiera que sur d'autres irrégularités éventuelles (par exemple endommagement du revêtement de la raquette, le revêtement qui s'étend au-delà de la limite autorisée).

Une inspection détaillée de la raquette se fera après le match.

Les arbitres peuvent constater des imperfections ou irrégularités (comme la géométrie des picots) qui ne sont pas incluses dans la réglementation, mais qui sont contraires aux spécifications de la brochure technique (T9); celles-ci doivent être soumises au juge-arbitre.

4. Contrôle de la raquette volontaire ou obligatoire

Avant le début de l'événement, le juge-arbitre informe tous les joueurs et les officiels, y compris les arbitres sur les détails de la procédure de contrôle de la raquette.

Cette information comprend:

- contrôle volontaire et obligatoire,
- procédures des contrôles,
- besoin d'aérer les nouveaux caoutchoucs correctement,
- emplacement de la zone de préparation de la raquette,
- emplacement de la "zone d'appel" et du CCR,
- pénalités en cas d'échec

Si le côté de la raquette et du caoutchouc est couvert avec du ruban adhésif, l'arbitre doit soigneusement l'enlever, autant que nécessaire pour effectuer les tests, prenant en compte qu'il doit le repositionner par après. Si le joueur ou le coach sont présents, l'arbitre peut leur demander d'enlever le ruban.

Le contrôle volontaire

Le contrôle volontaire est autorisé pendant l'événement, et ne devrait pas interrompre le contrôle obligatoire. Les joueurs doivent contacter l'arbitre adjoint désigné sur un temps convenable pour un test volontaire. En général, chaque joueur ne peut faire tester que deux raquettes dans un même contrôle ou la même raquette peut être testée à deux reprises lors d'un événement, mais l'arbitre peut permettre des essais supplémentaires. La raquette soumise sera soigneusement examinée.

Des tests volontaires seront effectués pour vérifier le nombre de contrôles volontaires par chaque joueur; seul le nom du joueur est cité, mais pas le résultat.

Aucune mesure disciplinaire ne sera prise contre un joueur dont la raquette échoue à un contrôle volontaire.

Le contrôle obligatoire

Pendant l'événement, il y aura des contrôles obligatoires, et ceux-ci sont généralement réalisés avant le match. Seules les raquettes qui n'ont pas été présentées avant le match, ou qui n'ont pas été présentées dans le délai prescrit, aux arbitres dans la "zone d'appel", seront soumises à un contrôle après-match. Les joueurs qui choisissent de ne pas présenter leur raquette avant le match, doivent être conscients des conséquences.

Général

Lors de la présentation d'une raquette, l'arbitre la prendra avec prudence par le manche, puis ajoute une note avec le nom du joueur, et il la garde dans la "zone d'appel" une fois que le test d'avant-match est terminé. La raquette est ensuite prise par les arbitres de match dans l'aire de jeu, où elle est rendue au joueur à la table.

Si une raquette n'a pas été acceptée par l'arbitre assigné, le joueur peut présenter une raquette de remplacement pour le contrôle. S'il ne la présente pas pour le contrôle d'avant-match, elle sera contrôlée après le match. Si la raquette de remplacement ne passe pas le contrôle après-match, les sanctions prévues à l'article 5 peuvent être appliquées par le juge-arbitre.

S'il est nécessaire pour un joueur de changer de raquette pendant le jeu, les arbitres doivent emmener la raquette de remplacement qui a été utilisée, et qui sera ensuite soumise à un contrôle après-match.

Si un joueur présente sa raquette hors délai, elle sera testée après le match.

Les joueurs doivent laisser toutes les raquettes qui ont été utilisées pendant le match, y compris l'originale, sur la table lorsque le match est terminé, et les arbitres doivent recueillir immédiatement les raquettes des joueurs soumises à un contrôle après-match. Les arbitres de match prendront les raquettes par le manche et les placeront dans des sacs papier ou équivalent, portant le nom du joueur, afin de les amener au CCR. Les joueurs peuvent récupérer leurs raquettes 10 minutes plus tard au CCR.

Il n'y aura pas de contrôles de raquettes quand un match n'a pas été disputé, sauf si le juge-arbitre en décide autrement.

En cas de non-conformité, le juge-arbitre ou son adjoint désigné seront informés immédiatement.

5. L'impact des carences dans le contrôle obligatoire de la raquette

Avant-match:

Dans le cas d'un échec lors d'un contrôle obligatoire de la raquette avant le match, l'arbitre décidera que la raquette ne peut pas être utilisée et doit être remplacée par une autre, qui sera également testée, éventuellement après le match. Ce qui suit sera enregistré comme un échec dans le rapport de l'arbitre:

- VOC
- Planéité
- Epaisseur

Après-match:

Dans le cas d'un échec lors d'un contrôle obligatoire de la raquette après le match, l'arbitre décidera que le joueur perd le match.

Si ce match a été disputé dans un système de poule, le joueur perdra ce match et il aura 0 points au lieu de 1 point pour cette défaite.

S'il s'agit d'un contrôle après-match d'un match individuel d'une compétition par équipes, les équipes sont invitées à attendre à la table jusqu'à ce que la raquette ait été contrôlée. Si la raquette est approuvée, aucune autre action n'est requise et le résultat est maintenu. Si la raquette du joueur gagnant échoue au test, l'arbitre décidera que le joueur perd ce match, le résultat sera inversé et le prochain match sera joué.

Les échecs répétés et application des sanctions après chaque échec:

Pour le premier échec dans un contrôle d'avant-match, le joueur est tenu de prendre une raquette différente.

Pour un deuxième échec dans un contrôle d'avant-match, le joueur est tenu de prendre une raquette différente.

Pour un troisième échec lors d'un événement, soit lors d'un contrôle d'avant-match, soit d'un contrôle d'après-match pour une raison quelconque, le joueur est disqualifié pour cet événement.

Après chaque échec dans un contrôle d'après-match, le joueur perd le match terminé.

6. Politique générale sur les échecs accumulés

Après quatre échecs accumulés sur tout aspect du contrôle de la raquette pendant une période de quatre ans, le joueur peut disputer l'événement, mais le dossier du joueur sera automatiquement transféré à l'autorité disciplinaire compétente, pour une suspension de maximum 12 mois.

Notes:

1. Si un joueur échoue à deux tests au cours d'un même contrôle de raquette, cela ne sera pris en compte que pour un seul échec. C'est-à-dire, quand une raquette échoue à la fois au contrôle d'épaisseur et au test de VOC au cours de la même procédure de contrôle, cela ne comptera que pour un seul échec.
2. Après chaque événement, l'aile du joueur sera informée par le CAN de l'échec et du nombre d'échecs accumulés par un joueur.
3. Tout joueur dont une raquette échoue pendant les contrôles obligatoires sera enregistré dans la base de données et publié sur le site Web de la FRBTT.
4. Le joueur sera informé par écrit de la suspension.
5. Le joueur peut interjeter appel conformément à la réglementation respective de la VTTL ou de l'AF.
6. La CSN tient un registre de tous les échecs aux contrôles de raquettes.
7. Le registre a été lancé le 1er décembre 2014.